

Conditions générales de vente

1. Présentation

Le Service Formation Continue de l'université de technologie de Compiègne (UTC) est un service de formation professionnelle situé au centre Pierre Guillaumat, rue du docteur Schweitzer, 60203 Compiègne Cédex.

L'UTC développe, propose et dispense des formations en inter et intra entreprise, en présentiel ou en e-learning ou mixtes (associant à la fois présentiel et à distance).

Le service de formation continue propose également des services associés aux formations. L'ensemble des prestations du service de formation continue est dénommé ci-après « offres de services ».

2. Objet

Les présentes conditions générales de vente s'appliquent à toutes les offres de service. Le fait que le service de formation continue ne se prévale pas à un moment donné de l'une des dispositions des présentes CGV ne peut être interprété comme valant renonciation à s'en prévaloir ultérieurement.

Le fait de passer commande, notamment via l'envoi d'un bulletin d'inscription, d'un courriel, d'un courrier, d'un bon de commande ou d'une convention, implique l'adhésion entière et sans réserve du client aux présentes conditions générales de vente. Toute condition contraire et notamment toute condition générale ou particulière opposée par le client ne peut, sauf acceptation formelle et écrite de l'UTC, prévaloir sur les présentes conditions et ce, quel que soit le moment où elle aura pu être portée à sa connaissance. Le client se porte fort du respect des présentes conditions par l'ensemble de ses salariés, préposés et agents. Le client reconnaît également que, préalablement à toute commande, il a bénéficié des informations et conseils suffisants de la part de l'UTC, lui permettant de s'assurer de l'adéquation de l'offre de services à ses besoins.

3. Inscription

Toute inscription nécessite l'envoi d'un bulletin d'inscription dûment renseigné ou d'une convention dûment signée à l'adresse suivante : Université de technologie de Compiègne, centre Pierre Guillaumat, Service Formation Continue, rue du docteur Schweitzer, 60203 Compiègne Cédex Tél : 03 44 23 49 19

Après réception du bulletin, une confirmation d'inscription est adressée au client par courrier ou courriel.

Le bulletin doit être accompagné du règlement des frais de participation :

- chèque à l'ordre de l'agent comptable de l'UTC
- lettre valant commande ou bon de commande (notamment pour les administrations)
- attestation de prise en charge (notamment en cas de financement par un OPCO – Opérateur de Compétences)
- virement bancaire (RIB de l'UTC en page 2 des CGV)
- mandat

L'UTC doit être avisé des modalités spécifiques de prise en charge des frais de formation au moment de l'inscription (notamment concernant les modalités de justification de l'action) et en tout état de cause avant le démarrage de la formation. Il en va de même des délais de paiement pratiqués par le client. Le règlement du prix de la formation est à effectuer à l'inscription comptant sans escompte à l'ordre de : « Monsieur l'agent comptable de l'UTC » ; les repas ne sont pas pris en compte dans le prix de la formation.

4. Modalité de passation de commande

La proposition et les prix indiqués dans le devis par le service de formation continue de l'UTC sont valables un (1) mois à compter de la date du devis. L'option conclue entre l'UTC et son client dans le cadre d'une convention particulière a primauté sur les présentes CGV. L'offre de service est réputée acceptée dès la réception par le service de formation continue d'un bon de commande signé par tout représentant dûment habilité du client, dans le délai d'un (1) mois à compter de l'émission dudit bon de commande. La signature du prix de la formation et/ou l'accord sur proposition implique la connaissance et l'acceptation irrévocable et sans réserve des présentes conditions, lesquelles pourront être modifiées par le service de formation continue de l'UTC à tout moment, sans préavis, et sans que cette modification ouvre droit à indemnité au profit du client.

5. Obligations respectives des parties

Pour chaque inscription à une action de formation professionnelle, une convention de formation est adressée au client en deux exemplaires. Il s'engage à retourner à l'UTC, avant le démarrage de la formation, un exemplaire signé et revêtu du cachet de l'entreprise.

Si le client est une personne entreprenant l'action de formation à titre individuel et à ses frais, un contrat de formation professionnelle sera établi conformément aux dispositions de l'article L. 6353--3 du Code du travail.

L'action de formation se déroule conformément au programme remis au client.

Une facture est adressée chaque trimestre au client pour toute action de formation ou service dont la durée est au moins égale à trois mois. Pour les actions de formation ou service dont la durée est inférieure à trois (3) mois, une facture est adressée au client à l'issue de ces actions. Une attestation de présence est adressée au client (ou à l'organisme payeur désigné par le client). Une attestation de fin de formation est également remise au stagiaire.

6. Annulation ou report du fait du client

Les dates de formation en présentiel sont fixées d'un commun accord entre le service de formation continue de l'UTC et le client. Elles sont bloquées de façon ferme. En cas d'annulation tardive par le client d'une session de formation planifiée en commun, des indemnités compensatrices sont dues dans les conditions suivantes :

- Report ou annulation communiqué plus de trente (30) jours ouvrés avant la prestation : aucune indemnité ;
- Report ou annulation communiqué entre trente (30) jours et quinze (15) jours ouvrés avant la prestation : 30% du montant seront facturés au client ;
- Report ou annulation communiqué moins de quinze (15) jours ouvrés avant la prestation : 70% du montant seront facturés au client.

Toute annulation doit être communiquée par courriel (fc@utc.fr) ou courrier recommandé avec accusé de réception au service de formation continue de l'UTC.

En cas d'annulation après le début de la prestation, d'absence, d'abandon ou de non réalisation des activités prévues, si le client est une personne physique entreprenant l'action de formation ou bénéficiant d'une prestation à titre individuel et à ses frais, l'UTC facturera directement au bénéficiaire la totalité du prix de la prestation. Si le client est une personne morale confiant à l'UTC la formation ou la délivrance de service(s) à un ou plusieurs collaborateurs() - salariés ou délégués par un prestataire extérieur à l'entreprise signataire de la commande auprès de l'UTC - qu'il y ait

ou non prise en charge par un financeur (type OPCO), l'UTC facturera directement le client de la totalité du prix de la prestation. Dans les cas particuliers d'absence ou d'abandon du stagiaire entraînant la réduction du montant de la prise en charge des frais de formation par les financeurs prévus, l'UTC se réserve le droit de facturer au bénéficiaire les sommes dues ou à l'entreprise dans le cas où elle serait signataire de la commande.

Si l'abandon est le fait d'un cas de force majeure, dûment reconnu (événement imprévisible, insurmontable et extérieur aux parties) et signalé par le client par lettre recommandée avec accusé de réception, en joignant toutes les pièces justificatives utiles, le paiement n'est dû qu'au prorata temporis des heures de formation assurées jusqu'à la date de réception du courrier.

Hormis les formations diplômantes ou certifiantes, le service de formation continue offre la possibilité de remplacer un participant empêché par un autre participant ayant le même profil et les mêmes besoins de formation. Le remplacement d'un participant est possible sans indemnité jusqu'à dix (10) jours ouvrés.

7. Annulation ou report du fait de l'UTC

L'UTC se réserve la possibilité de reporter ou d'annuler la formation, notamment dans le cas où le nombre de participants serait insuffisant pour assurer le bon déroulement de la session de formation. Dans ce cas, le client est prévenu dans les plus brefs délais de cette annulation ou de ce report. Aucune indemnité ne pourra être versée au client et en tout état de cause, les frais de réservation de déplacement et d'hébergement réalisés avant d'avoir obtenu la convocation ne pourront pas être remboursés.

De manière exceptionnelle et en cas de force majeure, l'UTC se réserve le droit de remplacer les intervenants initialement prévus pour assurer la formation par d'autres, garantissant une formation de qualité identique.

En cas de réalisation partielle de la formation du fait de l'UTC, la facturation se fera au prorata temporis des heures réalisées par rapport au nombre d'heures prévues.

Le service de formation continue se réserve le droit de disposer librement des places retenues par le client, tant que les frais d'inscription n'auront pas été couverts dans les conditions prévues ci-dessous.

8. Paiement

Les prix ne sont pas assujettis à la TVA et sont forfaitaires ; ils comprennent la formation ou les services et les supports pédagogiques. Dans le cas de prestations présentiels, et si cela figure sur le programme, les pauses et les déjeuners de midi sont compris dans le prix indiqué.

En cas de règlement par l'OPCO dont dépend le client, il appartient au client d'effectuer la demande de prise en charge auprès de l'OPCO avant le début de la formation.

L'accord de financement doit être communiqué au moment de l'inscription et doit figurer sur l'exemplaire de la convention que le client retourne signé à l'UTC.

En cas de prise en charge partielle par l'OPCO, la différence sera directement facturée au client. Si l'accord de prise en charge de l'OPCO ne parvient pas à l'UTC au premier jour de la formation, celle-ci facturera la totalité des frais de formation au client.

En cas de non-paiement par l'OPCO, pour quelque motif que ce soit, le client sera redevable de l'intégralité du coût de la formation et sera facturé du montant correspondant.

Les frais de déplacement du (ou des) intervenant(s) ainsi que les frais de location de salle, de documentation et de location de matériel courant (vidéo projecteur, métaplan, matériel de simulation...) sont facturés en sus.

Sauf convention contraire, les règlements seront effectués aux conditions suivantes :

- Le paiement comptant doit être effectué par le client, au plus tard dans un délai de trente (30) jours à compter de la date de facture ;
- Le règlement est accepté par règlement domicilié automatique (prélèvement, chèque, virement bancaire ou postal) ;
- Aucun escompte ne sera appliqué en cas de règlement avant échéance, sauf mention différente indiquée sur la facture.

9. Défaut de paiement

En cas de défaut de paiement dans le délai imparti de trente (30) jours après envoi de la facture, une première lettre de rappel amiable est envoyée au débiteur.

En l'absence de règlement de ladite créance dans un nouveau délai de trente (30) jours, un second rappel est émis.

Lorsque la créance n'a pu être recouvrée à l'amiable, un état exécutoire est adressé au débiteur par l'Agent Comptable de l'UTC qui procédera au recouvrement contentieux, sans paiement dans un délai de quinze (15) jours.

Ces poursuites entraîneront des frais supplémentaires à l'encontre du débiteur.

A défaut de règlement, le stagiaire pourra être exclu des cours. Toute formation réalisée et suivie qui n'aura pas été réglée ne pourra pas faire l'objet d'une nouvelle inscription à l'université.

En cas de retard de paiement, le service de formation continue de l'UTC pourra suspendre toutes les commandes en cours et désactiver l'accès au(x) modules e-learning, sans préjudice de toute voie d'action.

10. Formations en e-learning : descriptif

L'UTC propose des formations à distance, notamment par le biais d'une plateforme pédagogique.

Cette plateforme dispose de tous les outils nécessaires pour suivre efficacement un dispositif d'enseignement à distance : espaces de stockage de ressources, classe virtuelle, espaces de chat, quizz, agenda, outils de communication (forum et messagerie interne), espaces de dépôt de documents, relevés de connexion.

10.1 Accès à la plateforme et droit d'usage

Pour accéder à la plateforme, chaque stagiaire recevra par courriel un identifiant et un mot de passe.

Les utilisateurs de la plateforme sont seuls responsables de la préservation et de la confidentialité de leur identifiant et s'engagent à ne pas communiquer, céder, vendre ou louer leur identifiant à un tiers.

Le non-respect de ces engagements entraînera une radiation automatique de la liste des utilisateurs.

L'accès à la plateforme est possible pendant toute la durée de la formation. Les modalités d'utilisation de la plateforme sont précisées dans le protocole individuel de formation remis au client.

10.2 Prérequis

Avant le démarrage de la session à distance, chaque utilisateur dispose de la liste des prérequis techniques et d'un module (à distance) d'appropriation aux outils dédiés à l'enseignement à distance.

Sur demande du client, un test préalable peut être effectué avant la signature du bon de commande afin de s'assurer de la compatibilité de son environnement technique avec la plateforme de l'UTC ; il ne pourra pas se prévaloir, ultérieurement au test préalable, d'une incompatibilité ou d'un défaut d'accès à la plateforme.

10.3 Droit d'usage personnel

L'identifiant et le mot de passe délivrés au stagiaire sont des informations sensibles, strictement personnelles et confidentielles, placées sous la responsabilité exclusive du client.

A ce titre, ils ne peuvent être cédés, revendus ni partagés.

Le client se porte garant auprès de l'UTC de l'exécution de cette clause par tout stagiaire et répondra de toute utilisation frauduleuse ou abusive des codes d'accès.

Le client informera sans délai l'UTC de la perte ou du vol des clés d'accès.

En cas de violation de la clause d'inaliénabilité ou de partage constatés des clés d'accès, l'UTC se réserve le droit de suspendre le service, sans indemnité, préavis, ni information préalable.

10.4 Interruption de service

L'UTC s'efforce de permettre l'accès à la plateforme 24h sur 24, 7j sur 7 pendant la durée des droits d'utilisation, mais peut être amené à interrompre l'accès à la plateforme (ou une partie des services) à tout moment sans préavis, le tout sans droit à indemnités en cas :

- de force majeure ou d'un événement hors de contrôle de l'UTC et éventuelles pannes
- d'interventions de maintenance nécessaires au bon fonctionnement de la plateforme.

Les stagiaires seront prévenus soit par courriel, soit par un message sur la page d'accueil de la plateforme.

Les utilisateurs reconnaissent et acceptent que l'UTC ne soit pas responsable des conséquences qui peuvent découler d'une interruption de service pour le stagiaire. Par ailleurs, la responsabilité de l'UTC ne saurait être engagée en cas d'impossibilité d'accès à la plateforme.

10.5 Contact en cas d'indisponibilité d'accès à la plateforme:

Le client s'engage à informer l'UTC dans un délai de 24 heures à compter de la découverte d'un dysfonctionnement technique.

L'UTC s'efforcera de mettre en œuvre les moyens nécessaires pour que la plateforme fonctionne de manière fiable et continue.

Toutefois, le client reconnaît que nul ne peut garantir le bon fonctionnement du réseau internet.

10.6 Cookies

Lors de la consultation de la plateforme, des informations relatives à la navigation des clients sont susceptibles d'être enregistrées dans des fichiers "cookies" installés sur leur ordinateur.

Ces cookies sont émis par l'UTC dans le but de faciliter la navigation sur la plateforme.

Le cookie installé ne contient aucune information personnelle sur le client et est à usage exclusif de l'UTC.

Un cookie est un petit fichier envoyé sur l'ordinateur du client et stocké sur son disque dur.

Il permet de faciliter la navigation sur la plateforme et est indispensable pour accéder à certaines fonctionnalités. Le client peut modifier les paramètres de son navigateur afin que les cookies soient désactivés et ne soient pas installés sans son accord exprès.

Tout paramétrage mis en œuvre par le client sera susceptible de modifier la navigation sur la plateforme ainsi que l'accès à certains services.

10.7 Assistance téléphonique

L'UTC met à la disposition des utilisateurs une assistance technique joignable soit par téléphone, soit par courriel ou via la plateforme du lundi au vendredi aux heures de bureau.

L'assistance est destinée à identifier le dysfonctionnement et, en fonction de la difficulté rencontrée, soit à apporter une réponse immédiate, soit à apporter une solution de contournement acceptable dans les meilleurs délais. Aucune assistance présenteielle sur le site du stagiaire n'est prévue.

11. Contentieux

A défaut de résolution amiable, tout litige de toute nature ou toute contestation relative à la formation ou à l'exécution de la commande sera soumis à la juridiction compétente.

La responsabilité de l'UTC vis-à-vis du client ne saurait excéder en totalité le montant payé par le client à l'UTC au titre des présentes conditions.

12. Propriété Intellectuelle

Les contenus des formations, présentes ou en e-learning, sont des œuvres protégées par des dispositions nationales et internationales en matière de droits d'auteur et de droits voisins.

L'UTC est seule titulaire des droits de propriété intellectuelle de l'ensemble des formations qu'elle propose à ses clients.

À cet effet, l'ensemble des contenus et supports pédagogiques quelle qu'en soit la forme (papier, électronique, numérique, orale,...) utilisés par l'UTC pour assurer les formations, demeurent la propriété exclusive de l'UTC.

À ce titre ils ne peuvent faire l'objet d'aucune utilisation, transformation, reproduction, exploitation. En particulier, le client s'interdit d'utiliser le contenu des formations pour former d'autres personnes que son propre personnel et engage sa responsabilité sur le fondement des articles

non expressément autorisée au sein ou à l'extérieur du client sans accord exprès de l'UTC.

L. 122-4 et L. 335-2 et suivants du code de la propriété intellectuelle en cas de cession ou de communication des contenus non autorisée.

Toute reproduction, représentation, modification, publication, transmission, dénaturation, totale ou partielle des contenus de formations y compris les formations à distance, sont strictement interdites, et ce quels que soient le procédé et le support utilisés.

En tout état de cause, l'UTC demeure propriétaire de ses outils, méthodes et savoir-faire développés antérieurement ou à l'occasion de l'exécution des prestations chez le client.

13. Données personnelles

Les informations recueillies sont destinées au traitement de votre candidature au Diplôme d'ingénieur par la formation continue, à votre information sur les activités de l'UTC, et en cas d'admission à cette formation, à votre suivi administratif et pédagogique, à la mise à disposition de ressources numériques et matérielles tout au long de votre formation, à la réalisation d'enquêtes et d'extractions à des fins de pilotage.

Le traitement repose sur l'exécution d'une mission d'intérêt public (article 6 du règlement européen 2016/679, dit RGPD). Les destinataires des données sont les personnes habilitées de la Formation Continue de l'UTC, les personnels habilités des services administratifs et techniques de l'UTC, les enseignants dispensant des cours pour cette formation. Les données sont conservées pendant une durée n'excédant pas 5 ans après votre départ puis archivées selon les instructions de tri concernant les archives publiques.

Conformément au règlement européen 2016/679 dit RGPD et à la loi du 6 janvier 1978 modifiée, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification et d'opposition aux informations qui vous concernent ainsi qu'un droit à la limitation du traitement de ces données, droits que vous pouvez exercer en vous adressant par courriel à dpo@utc.fr. Si vous estimez, après nous avoir contactés, que vos droits sur vos données ne sont pas respectés, vous pouvez adresser une réclamation à la CNIL

14. Confidentialité

Les parties s'engagent à garder confidentielles les informations et documents concernant l'autre partie de quelque nature qu'ils soient, économiques, techniques ou commerciaux, auxquels elles pourraient avoir accès au cours de l'exécution du contrat ou à l'occasion des échanges intervenus antérieurement à la conclusion du contrat, notamment l'ensemble des informations figurant dans la proposition commerciale et financière transmise par l'UTC au client.

L'UTC s'engage à ne pas communiquer à des tiers autres que ses partenaires ou fournisseurs les informations transmises par le client, y compris les informations concernant les stagiaires.

15. Communication

Le client accepte d'être cité par l'UTC comme client de ses formations, aux frais de l'UTC. Sauf engagements particuliers et sous réserve du respect des dispositions de l'article 13, l'UTC peut mentionner le nom du client, son logo ainsi qu'une description objective de la nature des prestations, objet du contrat, dans ses listes de références et propositions à l'attention de ses prospects et de sa clientèle notamment sur son site internet, entretiens avec des tiers, communications à son personnel, documents internes de gestion prévisionnelle, ainsi qu'en cas de dispositions légales, réglementaires ou comptables l'exigeant.

16. Protection des données à caractère personnel

En tant que responsable du traitement du fichier de son personnel, le client s'engage à informer chaque stagiaire que des données à caractère personnel le concernant sont collectées et traitées par l'UTC aux fins de réalisation et de suivi de la formation ; que la connexion, le parcours de formation et le suivi des acquis des stagiaires sont des données accessibles à ses services ; que conformément à la loi n° 78--17 du 6 janvier 1978, le stagiaire dispose d'un droit d'accès, de modification, de rectification des données à caractère personnel le concernant et qu'à cette fin, une demande précisant l'identité et l'adresse électronique du requérant peut être adressée à l'UTC. Le client est responsable de la conservation et de la confidentialité de toutes les données qui concernent le stagiaire et auxquelles il aura eu accès.

17. Droit applicable – Attribution de compétence

Les présentes conditions générales sont régies par le droit français. En cas de litige survenant entre le client et l'UTC à l'occasion de l'exécution du contrat, il sera recherché une solution à l'amiable et, à défaut, le règlement sera du ressort de la juridiction compétente.

18. Divers

Les présentes conditions expriment l'intégralité des obligations du client ainsi que celles de l'UTC.

L'UTC se réserve le droit de modifier unilatéralement les termes des présentes, les conditions applicables étant celles en vigueur à la date de passation de la commande par le client.

Dans l'hypothèse où l'une des dispositions des présentes conditions serait considérée nulle en vertu d'une disposition légale ou réglementaire, présente ou future, ou d'une décision de justice revêtue de l'autorité de la chose jugée et émanant d'une juridiction ou d'un organisme compétent, cette disposition du contrat serait alors réputée non écrite, toutes les autres dispositions des présentes conditions conservant force obligatoire entre les Parties.

Le fait que l'une ou l'autre des Parties ne se prévale pas à un moment donné de l'une quelconque des dispositions des présentes conditions générales ne pourra jamais être considéré comme une renonciation de sa part aux droits qu'elle tient des présentes.

TRESOR PUBLIC

RELEVÉ D'IDENTITÉ BANCAIRE

PARTIE RÉSERVÉE AU DESTINATAIRE DU RELEVÉ

Le relevé ci-contre est destiné à être remis à vos créanciers ou débiteurs, français ou étrangers, appelés à faire inscrire des opérations à votre compte (virements, paiement des quittances etc...)

Identifiant national de compte bancaire - RIB				
Code banque	Code guichet	N° de compte	Clé RIB	Domiciliation
10071	60000	00001008068	86	TPBEAUVAIS

Identifiant international de compte bancaire - IBAN							
IBAN (International Bank Account Number)							
				BIC (Bank Identifier Code)			
FR76	1007	1600	0000	0010	0806	886	TRPUFRP1

TITULAIRE DU COMPTE :

M. L' AG COMP UNIVERSITE TEC